

Conseil départemental du lundi 27 juin 2016

Intervention d'Emmanuel GILLES de la LONDE sur le très haut débit dans les collèges

Monsieur le Président, Chers collègues,

A l'occasion du vote du rapport 46 relatif à la signature d'une convention-cadre entre le Département et l'Académie concernant le dispositif Ordival, je souhaiterais soulever plusieurs points sur l'accès à la fibre optique dans les collèges.

D'après ce qui a été évoqué lors de la réunion sur le dispositif ORDIVAL du 14 mars 2016, l'ensemble des collèges du Département devraient être équipés en très haut débit d'ici à la fin de l'année 2016.

Par ailleurs, il est stipulé dans l'article 1 de la convention précitée que le « *Département s'engage à mettre en place, pour la rentrée 2016, un débit internet suffisant pour permettre l'accès aux ressources pédagogiques dans les salles de classe* ».

Cependant, plusieurs interrogations subsistent. Pourriez-vous svp nous assurer une réponse à ces questions que nous nous posons :

- ✓ Pouvons-nous être assurés qu'un réseau de fibre optique desservira bien à la rentrée 2016 chacun de nos collèges ?

- ✓ Ensuite pourrez-vous nous détailler comment envisagez-vous la diffusion du signal à l'intérieur des collèges notamment dans les salles de classes

- Dans certains collèges il semblerait que les CA aient votés pour la mise en place de bornes WIFI, dans d'autres les travaux semblent être programmés sans qu'un débat ou une décision autour du WIFI ait été nécessaire ?
- Pouvez-vous nous préciser dans quels délais le département équiperait chaque collège de ces bornes WIFI ?
- ✓ Enfin nous observons dans les collèges que la question du choix du fournisseur d'accès internet spécifique éducation semble poser problème pour les responsables d'établissement ou les gestionnaires
 - Le département pourrait-il envisager de proposer une mutualisation de ces abonnements ?

Je vous remercie de votre attention